

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-21 Service Eau – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article L. 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ...Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Animation agricole 2025

L'animation réalisée par la chambre d'agriculture permet d'une part d'avoir une expertise technique et d'autre part de connaître les pratiques locales et la mobilisation des agriculteurs. Elle aborde des sujets multiples et complémentaires comme les connaissances géologiques, les risques de pollutions, la limitation de transfert, les pratiques agricoles innovantes, le développement de filières...

Elle propose notamment des formations et journées techniques aux agriculteurs volontaires en lien avec ces derniers sujets.

Toutes ces actions sont essentielles à la mise en place de solutions préventives de préservation de la qualité des eaux.

Travaux AEP impasse du Chatelôt à Beaucourt

La ville de Beaucourt souhaite réaliser des travaux de voirie dans l'impasse du Chatelôt. Or la conduite d'eau potable est vétuste.

C'est pourquoi le service des Eaux souhaite remplacer cette conduite dans les meilleurs délais et permettre ainsi une rapide mise en route des travaux de voirie.

Pour ces deux opérations, il conviendrait que le Conseil communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2026.

Chapitre	Article	Objet	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Etudes	Prestations agricoles de la Chambre d'agriculture	79 343 €
21 - Immobilisations corporelles	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	Renouvellement conduite AEP impasse du Chatelôt	15 000€

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MERCREDI 11 MARS 2026**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

